Image not found or type unknown

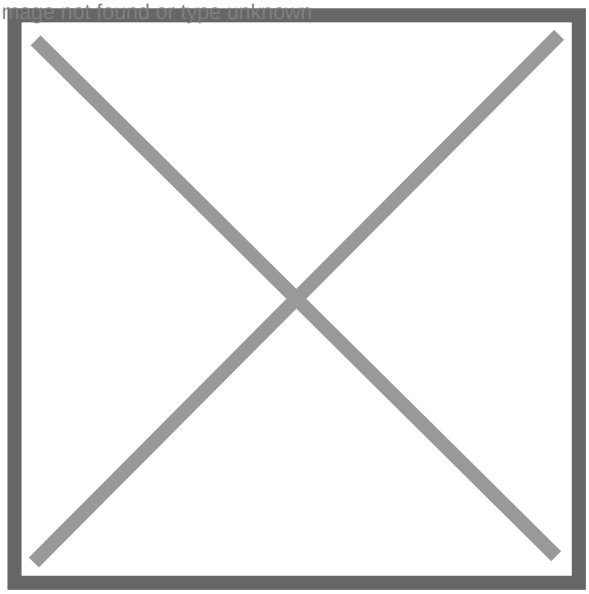

Annulation de compromis de vente

Par **ElsaCat**, le **25/07/2013** à **11:15**

Bonjour,

Mon compagnon et moi avons signé un compromis de vente en juin pour une maison qui nous plait beaucoup. Trois jours plus tard nous avions déposé un dossier en banque, remplit les formulaires d'assurances et de caution.

Nous somme un couple jeune (25 ans) et mon compagnon est militaire. Entre temps mon compagnon a eu des problèmes cardiaques (après la signature du sous seing et du dossier en banque). Il a du passer des examens, puis été admis en soin intensif deux semaines. Il est sortit dimanche dernier après s'être fait posé un pacemaker.

Lundi l'établissement bancaire (qui a prit son temps et qui n'était pas aux courant des problèmes de santé) a refusé notre prêt sous prétexte que mon compagnon n'est qu'à son premier CDD à l'armée.

Ce pacemaker change tout, puisque mon compagnon sera forcé de quitter son emploi dans les 3 ans et de changer de voie. Nous avions choisit cette maison à équidistance de nos deux lieux de travail (éloignés de 80km).
Nous ne sommes plus sûr que ce soit le bon moment d'acheter et nous avons peur que l'assurance coute trop cher et qu'on ai pas le temps de passer par des associations pour nous aider (il nous reste juste un peu plus d'un mois).
Nous continuons à monter des dossiers bancaires le temps de prendre une décision.

Pouvons nous rompre le sous seing et être remboursé de l’acompte donné à la signature ?
Ou devrons nous renoncer à cette somme ?

J'espère que la situation est claire et que vous pourrez me répondre.

Cordialement,
E

Par **cocotte1003**, le **25/07/2013** à **12:51**

Bonjour, normalement il doit être inscrit dans votre compromis que le refus de prêt vous permet d'arrêter la vente et de ne pas pas perdre votre acompte, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés